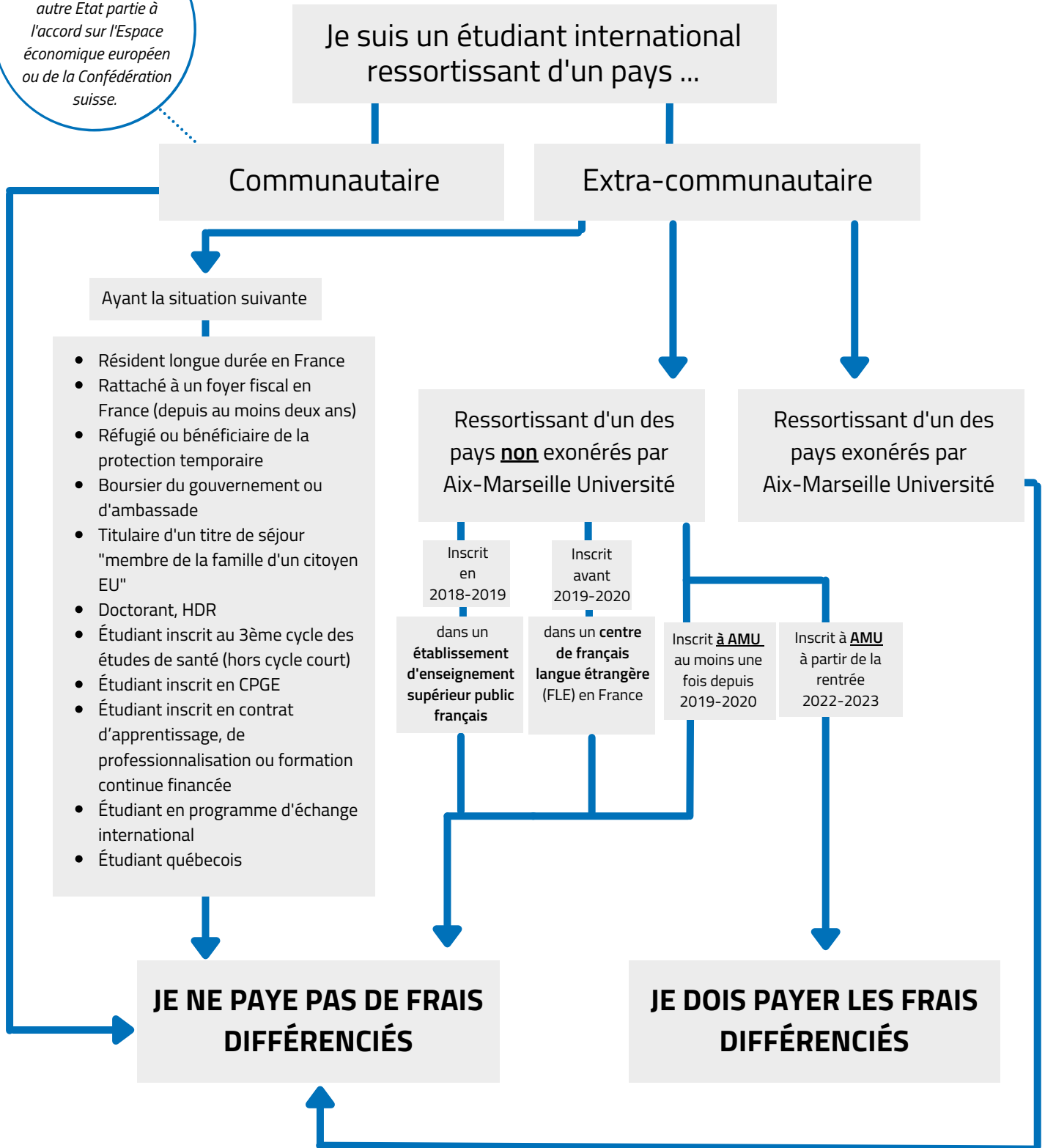


Droits différenciés Rentrée 2023-2024

Etats membres de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse.



SOURCES

- Arrêté du 19 avril 2019

- Délibération n° 2021/09/21-00 du Conseil d'Administration de l'université d'Aix-Marseille, en sa séance du 21 septembre 2021 et son avenant de mars 2022
- Code de l'Éducation, notamment son article R. 719-50,